

**Décret n° 2002-178 du 16 Avril 2002  
déclarant close la session ordinaire du  
Conseil National de Transition**

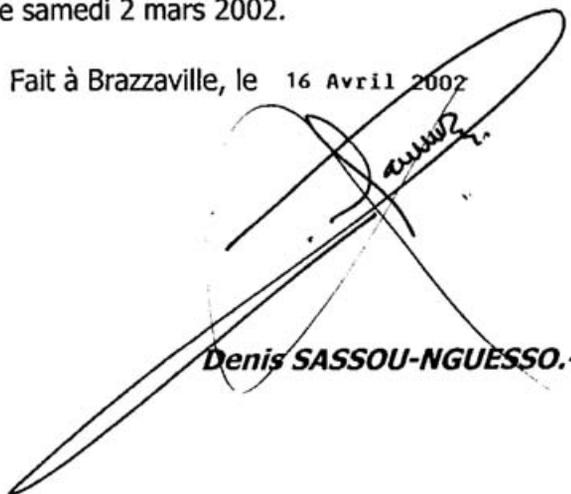
*Le Président de la République*

Vu l'Acte Fondamental ;  
Vu le décret n° 2002/149 du 17 février 2002 portant convocation du Conseil National de Transition en session ordinaire ;  
Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;

**DECRETE :**

**Article unique.**- Est déclarée close, ce **jeudi 2 mai 2002**, la session ordinaire du Conseil National de Transition ouverte le samedi 2 mars 2002.

Fait à Brazzaville, le 16 Avril 2002

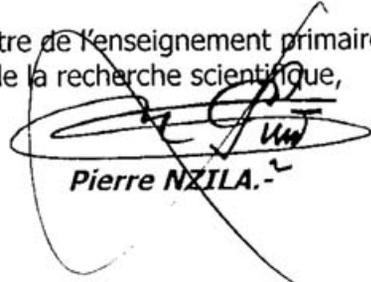


**Denis SASSOU-NGUESSO.-**

Par le Président de la République,

Pour le ministre de la communication, chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement, en mission :

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique,



**Pierre NZILA.-**